

Compte rendu de la séance du lundi 15 juillet 2019

Présents : Pauline GODET, Jean-Louis BAYLE, Emmanuel BLANC, André BOLON, Fabien BRASSART, Frédérique CATALANO, Marc CHARVET, Guy CONTI, Jacques FOURNEL, Frédérique GARIN, Denis GERMAIN, Gisèle GONGUET, Jean GONGUET, Michelle GRANDCLEMENT, Danielle LA PIETRA, Serge MACRÉ, Jean-François MARTINE, Raymond MARTINOD, Joëlle PICOLLIER, David PORTERET, Clair RENARD, Henri REYNAUD, René SERPOL, Yann SEURAT, Christian TESSIER, Martine VENIN, Joël TONDINE, Nadine VIOLLET

Excusés : Gilbert BRANCHU, François HINDERSCHIETT, Eric MOUGEOT, Hervé PIATON, Christian TERRACOL

Absents : Sébastien BIDEZ, Catherine BOUVARD, Alain CORBEL, Hélène GENET, Henri GUILLOT, Thierry JEUNET, Luc PITTNER

Représentés : Valérie CONTI par Guy CONTI, Zéphir FOURNIER par Serge MACRÉ, Nathalie GROS par Marc CHARVET, Florent PRAS par Jean-François MARTINE

Secrétaire de séance : CONTI Guy

1- Approbation du compte-rendu du 17 juin 2019 :

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

2- Délibérations :

Modification du tableau des emplois permanents à compter du 22 juillet 2019

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 13 mai 2019 qui fixait le tableau des emplois permanents au sein du personnel administratif. Il se composait d'un temps plein, un poste à 20 heures et un à 21 heures. Avec la titularisation de ce dernier, il est à présent possible de modifier le contrat de l'agent intéressé ainsi que le tableau des emplois permanents. A la demande de l'agent et après accord de la commission du personnel, il est proposé de diminuer le poste de 21 à 17 heures hebdomadaires.

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Avenant n°2 entre la commune Valromey-sur-Séran et la communauté de communes Bugey Sud "prévisionnel versements service urbanisme 2019"

Dans le cadre de la mutualisation de l'instruction des dossiers d'urbanisme, il est nécessaire de passer chaque année un avenant à la convention de fonctionnement entre les communes adhérentes et le service urbanisme mutualisé. Cet avenant a pour objectif de fixer le montant des participations des communes pour l'année en cours en fonction du montant des charges de gestion courante et du nombre de dossiers de l'année N-1.

Les dispositions financières de cet avenant ont été validées par les communes adhérentes lors de l'Assemblée Générale du service urbanisme mutualisé en date du 19 mars 2019.

Pour l'année 2019, une affectation exceptionnelle de 25 000€ de l'excédent vient minorer les dépenses de fonctionnement à répartir et donc diminuer le coût de l'acte qui passe de 101,03€ à 84,78€.

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Dispositif « argent de poche » - rémunération des participants

La mise en place du dispositif « Argent de Poche » offre la possibilité pour des jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer des petits travaux (1/2 journée) pour la commune à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation dans la limite de 15 euros par jeune et par jour.

Quatre candidatures ont été validées, celles de CHATRON Thomas, MARTINE Evan, MORENO Matéo et PORTERET Théo.

Les deux premiers jeunes effectueront leur mission du 22 au 26 juillet 2019, les seconds du 5 au 9 août, aussi chacun effectuera 5 demi-journées de 4 heures dont 30 minutes de pause.

Les missions seront rémunérées par virement ou en espèces à retirer auprès de la Trésorerie de Belley. Les déclarations d'embauche auprès de l'URSSAF seront effectuées préalablement au démarrage de la mission.

Madame le Maire demande au conseil de valider la rémunération de ces jeunes.

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Demandes de subventions : Croix-Rouge et sou des écoles du RPI d'Arvière-en-Valromey

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 13 mai 2019 qui fixait la liste des subventions attribuées en 2019 par la commune nouvelle. Elle explique qu'il convient de satisfaire deux nouvelles demandes, en précisant que ces dernières étaient précédemment accordées par les mairies déléguées, à savoir, une demande du sou des écoles du RPI d'Arvière (50 euros au titre de la scolarisation d'un élève de Belmont) et une de la Croix-Rouge, délégation du Bugey (316 euros). Madame le Maire demande de se prononcer sur l'attribution de ces deux subventions.

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Affouages 2019-2020

Monsieur Tondine, en charge de la commission forêt rappelle que des coupes affouagères ont été proposées aux habitants de la commune nouvelle. 33 personnes se sont inscrites, la liste de ces bénéficiaires est appelée le rôle d'affouage. Celui-ci doit faire l'objet d'une délibération et d'un affichage. Il est également proposé d'instaurer une taxe affouagère de 30 euros par lot

Les lots seront distribués par tirage au sort, le samedi 14 septembre à 9h en mairie de Belmont, les affouagistes seront destinataires d'un courrier courant août. Madame le Maire demande de se prononcer sur le rôle d'affouage et le montant de la taxe pour 2019/2020.

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Augmentation du tarif du m3 d'assainissement commune déléguée de Belmont-Luthézieu

Madame le Maire rappelle les travaux engagés par la commune déléguée de Belmont-Luthézieu pour la création de deux stations d'épuration aux hameaux de Bioléaz et de Glargin.

Ces travaux s'élèvent à près de 360 000 € hors taxe, subventionnés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental à hauteur de 174 188 €. Un prêt de 130 000 € a été souscrit afin de financer ces ouvrages.

Elle précise que la nécessité d'augmenter le prix du m3 d'assainissement pour tendre à l'équilibre de ce service a été abordée à plusieurs reprises. En effet, les investissements réalisés ne sont pas financés à ce jour par les recettes d'assainissement (abonnement et volumes facturés).

Madame le Maire propose d'augmenter le m3 d'assainissement de 0.501HT € à 0.71HT €, sans toucher la part fixe d'abonnement. Cette augmentation générerait une recette supplémentaire de 5000 € qui servirait à couvrir en partie les annuités du prêt qui s'élèvent à 7000€.

De plus, cette proposition d'augmentation de tarif irait dans le sens d'une harmonisation des tarifs d'assainissement de la commune nouvelle en amenant le tarif pour les habitants de Belmont à 1.31€TTC . Il se situe à présent à 1.087€TTC, soit le plus bas pratiqué dans l'ensemble des autres communes (actuellement 1.646€ TTC à Lompnieu, 1.325€ TTC à Sutrieu et 1.316 €TTC à Vieu).

Madame le Maire rappelle que le calcul se fait sur une facture type de 120m3 (correspondant à une famille de 4 personnes). Ce budget se doit d'être assujéti à la TVA, comme cela était déjà le cas à Sutrieu et Lompnieu. L'augmentation serait de 28 € (TTC) sur cette facture de référence.

Un débat s'instaure sur l'augmentation que cela représente pour les habitants de Belmont. Il est proposé par certains des élus de lisser cette augmentation sur 3 ans. Il est également suggéré de diminuer les taux d'imposition du montant de la TVA appliqué sur ces factures.

Les élus à la majorité acceptent cette augmentation qui sera applicable à compter de 2020. Une explication des raisons de ce choix mais aussi de l'incidence d'assujettir les budgets à la TVA sera faite dans le prochain numéro du bulletin municipal.

Pour	Contre	Abstention
28	2	2

Conformément aux engagements pris lors du travail de fusion des 4 communes, il est rappelé la nécessité de commencer une harmonisation de la fiscalité sur les 4 communes déléguées.

Ce travail avait été expliqué par le cabinet de conseil juridique lors des réunions publiques.

Monsieur Charvet adjoint aux finances, en lien avec les services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a réalisé ce travail validé en commission.

Harmonisation des abattements sur la taxe d'habitation

Comparaison des politiques d'abattement actuelles				
Politique d'abattement	Belmont-Luthézieu	Lompnieu	Sutrieu	Vieu
Abattement général à la base	15 %	Non voté	Non voté	Non voté
Abattement par personne à charge à partir de la 1 ^{ère}	10 %	10 %	10 %	15 %
Abattement par personne à charge à partir de la 3 ^{ème}	15 %	15 %	15 %	20 %
Valeur locative moyenne (base)	2 612	2 295	2 425	2 607

Pour une égalité des citoyens devant l'impôt, il est proposé d'harmoniser ces abattements de droits communs comme suit :

- Abattement par personne à charge à partir de la 1^{ère} : 10 %
- Abattement par personne à charge à partir de la 3^{ème} : 15 %

Ainsi la base nette imposée évolue de même que les taux pour obtenir sensiblement le même produit fiscal.

Pour	Contre	Abstention
31	0	1

Lissage des taux des 3 taxes directes locales pour une harmonisation sur 12 ans

Pour la taxe d'habitation, le taux moyen pondéré a été calculé à 13,10% :

Taxe d'habitation						
Commune	Taux avant harmonisation	2019	2020	2023	2027	2031
Belmont-Luthézieu	14,80	13,59	13,55	13,43	13,26	13,10
Lompnieu	13,56	13,54	13,50	13,39	13,25	13,10
Sutrieu	11,09	11,03	11,20	11,72	12,41	13,10
Vieu	13,52	13,26	13,25	13,21	13,16	13,10

Pour la taxe sur le foncier bâti, le taux moyen pondéré a été calculé à 10,52% :

Taxe sur le foncier bâti					
Commune	2019	2020	2023	2027	2031
Belmont-Luthézieu	10,68	10,67	10,63	10,57	10,52
Lompnieu	8,45	8,62	9,14	9,83	10,52
Sutrieu	6,4	6,96	7,93	9,23	10,52
Vieu	12,75	12,56	12,01	11,26	10,52

Pour la taxe sur le foncier non-bâti, le taux moyen pondéré a été calculé à 30,23% :

Taxe sur le foncier non-bâti					
Commune	2019	2020	2023	2027	2031
Belmont-Luthézieu	36,63	36,10	34,50	32,36	30,23
Lompnieu	26,13	26,47	27,50	28,86	30,23
Sutrieu	27,30	27,54	28,28	29,25	30,23
Vieu	28,83	28,94	29,30	29,36	30,23

Une mise en concurrence a été effectuée auprès de prestataires pour renégocier les contrats signés par les communes déléguées. L'analyse a été réalisée par la commission finances et porte sur les points suivants :

Choix d'un prestataire pour la vérification périodique des installations techniques

Cette vérification concerne les installations électriques, gaz, VMC, alarmes incendies des établissements recevant du public (ERP). Les sociétés suivantes ont été consultées : Apave, Bureau Véritas et Socotec. Il est proposé de retenir Socotec avec une formule annuelle au tarif de 940 €.

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Choix d'un prestataire pour la vérification périodique des extincteurs

4 sociétés ont été consultées pour la vérification périodique des extincteurs. La commune nouvelle compte 41 extincteurs. Il est proposé de retenir la société Sicli, au tarif annuel de 186,96 €.

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Choix d'un prestataire pour les contrats d'assurance statutaire

Cette assurance couvre la collectivité dans le cas où celle-ci soit obligée d'indemniser un agent en arrêt maladie. 3 prestataires ont été consultés. Il est proposé de retenir la proposition de Groupama.

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Choix d'un prestataire pour les contrats d'assurance de la collectivité

L'ensemble des biens et du matériel communal doit être assuré. Deux sociétés ont été consultées sur cahier des charges.

Seule la SMACL a répondu à la demande des élus en complétant sa proposition avec une clause assurant les bénévoles participants aux actions de la commune.

Il est donc proposé de retenir cette dernière proposition pour 9577.05 € (option avec franchise)

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Association Foncière Pastorale (AFP) : annulation de l'assemblée constitutive du 12 juillet et ouverture d'une nouvelle enquête publique

Madame le Maire rappelle qu'une étude pour une AFP portant sur 157,3 ha, 541 parcelles cadastrales et 214 propriétaires, était en cours sur la commune déléguée de Belmont.

La SEMA (Société d'Economie Montagnarde de l'Ain) et la CA01 (Chambre d'agriculture de l'Ain) ont été mandatées pour ce travail et notamment pour constituer le dossier préalable à l'ouverture de l'enquête publique.

L'enquête publique a eu lieu du 29 avril au 19 mai 2019. Le rapport du commissaire enquêteur émet un avis négatif suite à des irrégularités concernant les statuts et les listes de parcelles adressées aux propriétaires par les services de la CA01, ces manquements pouvant entraîner un vice de forme.

L'assemblée générale constitutive a été annulée.

Madame le Maire explique que compte tenu des éléments suivants :

- Les frais liés à cette première enquête publique seront entièrement pris en charge par la Chambre d'Agriculture et la SEMA.
- Les résultats de cette première enquête publique étaient encourageants puisqu'au total, 129,4 ha soit 82,3% de la surface représentant 186 propriétaires (84,5%) étaient favorables (exprimés et implicites).

Il est pertinent de continuer le travail engagé et de demander une nouvelle enquête publique.

Le groupe d'élus qui a travaillé pour la mise en œuvre de l'AFP se réunira en septembre afin de revoir le périmètre actuel. Madame le Maire demande de se prononcer sur l'ouverture d'une nouvelle enquête publique.

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Projet « Sérénité en fête » : validation du lieu retenu par les membres du comité et participation financière de la commune

Les élus en charge du comité participatif « événement fédérateur » présentent le lieu retenu pour le pique-nique du 15/09/2019. Il s'agit du site de la Chaponnière.

Ils présentent aussi le budget estimé à savoir 1700 € maximum pour les 3 journées de festivités.

Après avoir débattu des avantages et des inconvénients de ce site, il est proposé aux élus de se prononcer tout en sachant que l'accord du propriétaire est la condition obligatoire. En cas de refus de sa part, cet événement se tiendra sous le préau de la salle de Belmont.

Pour	Contre	Abstention
22	2	8

La prochaine réunion du comité consultatif « évènement fédérateur » aura lieu le 24 juillet.

Information RPQS (Rapport Prix Qualité du Service) SPANC (Service Pour l'Assainissement Non-Collectif) et Ordures Ménagères de la communauté de communes Bugey Sud

Madame le Maire informe que ces rapports sont disponibles en mairie.

Questions diverses

- Le plan de financement a été signé pour l'extinction de l'éclairage public dans la commune déléguée de Sutrieu. Ces travaux devraient être réalisés d'ici l'automne. Les horaires de coupure dans la commune nouvelle seront harmonisés.

- Monsieur Martine informe que le site internet de la commune sera en ligne d'ici la fin du mois. La commission culture et communication et le comité consultatif « outils de communication » se réunissent le 22 juillet afin de le finaliser. Une application pour Smartphone sera aussi proposée aux administrés à compter de septembre.

- A la question d'un élu concernant le projet de garderie, il est répondu que le travail pourrait reprendre en accord de la commune de Champagne-en-Valromey avec pour objectif la rentrée de 2020.

- La problématique de la sécurité routière aux abords des arrêts de bus et sur la vitesse des automobilistes dans les hameaux est soulevée. Les élus s'interrogent sur les solutions à mettre en place, des aménagements ayant été faits dans de nombreux hameaux. La commission travaux pourra de nouveau se pencher sur cette question.

- La modification des panneaux d'entrée et de sortie de villages reportant le nom de la commune nouvelle est en cours ; un chiffrage a été demandé à plusieurs entreprises spécialisées. La pose se fera en deux temps, d'abord sur les hameaux situés le long des routes départementales puis l'année suivante sur autres hameaux.

- Madame Gonguet informe que la commission sociale va offrir aux enfants de 6 à 12 ans un après-midi à l'observatoire de la Lèbe, avec séance de planétarium, le 21 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Prochaine séance le lundi 9 septembre 2019 à 20h, salle polyvalente de Belmont-Luthézieu.

Le Maire,
Pauline GODET



